



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-71969>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **24-71969**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-61877

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Chu Bordeaux

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 26330582300019

**Ville** : TALENCE

**Code postal** : 33400

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 33

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : PRESTATIONS D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE NON MEDICALISE AU PROFIT DU CHU DE BORDEAUX

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 55110000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : L'accord-cadre avec un maximum de 220 000 euro(s) HT est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 2 ans

**Critères d'attribution** : énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 21/06/2024 à 12h00, lire 28/06 /2024 à 12h00

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/06/2024